Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260722-2026_048-DE

Séance du 22 juillet 2026

Délibération n°2026_048

4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-deux juillet à vingt heures**, le conseil municipal de la commune de Chouzé-sur-Loire dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

Présents :
Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Monsieur Frédéric BIEMON, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Eva DIMA, Monsieur Laurent HERLIN, Monsieur Nicolas JAUSELON, Madame Charline MABILEAU, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Guylaine THIBAULT, Madame Laurence VENNEVIER.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christian THOUET a donné pouvoir à Monsieur Pierre DAVID, Monsieur Éric BRISSET a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT
Absents ou absents excusés :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

EXPOSÉ DES MOTIFS
La commune adhère depuis plusieurs années au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG 37), permettant d'assurer le suivi médical réglementaire des agents de la collectivité ainsi que des actions de prévention en matière de santé au travail.

Afin de garantir la continuité et la pérennité de ce service, le Centre de Gestion a adopté une nouvelle convention d'adhésion applicable à compter du 1er juillet 2026.

Cette convention prend en compte les évolutions réglementaires relatives à la médecine préventive ainsi que les nouvelles modalités d'organisation et de financement du service. Elle prévoit notamment une participation forfaitaire de 110 € par agent effectivement suivi et par an, calculée au prorata pour l'année 2026.

Le contenu des missions assurées par le service demeure inchangé : suivi médical des agents, actions en milieu professionnel, études de postes, conseils auprès de l'autorité territoriale et accompagnement en matière de prévention des risques professionnels.

Au vu de ces éléments,
Vu le Code général de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260722-2026_048-DE

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;
Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, applicable à compter du 1er juillet 2026 ;
Considérant que la commune est adhérente au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ;
Considérant que le Centre de Gestion a fait évoluer les modalités de fonctionnement et de financement de ce service afin d'en assurer la pérennité et de répondre aux évolutions réglementaires ;
Considérant qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion afin de permettre la poursuite du suivi médical réglementaire des agents communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, applicable à compter du 1er juillet 2026 ;
- **accepte** les modalités financières prévues par cette convention, notamment la cotisation forfaitaire de 110 € par agent effectivement suivi et par an, calculée au prorata temporis pour l'année 2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Signé électroniquement par : Guillaume DELANOUE
Date de signature : 24/07/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Secrétaire de séance

Le Maire,
Gilles THIBAULT

Signé électroniquement par : Gilles THIBAULT
Date de signature : 23/07/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Maire